Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20220922_012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 15 septembre 2022 **Date d'affichage : 14 septembre 2022**

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_22_/ votants /_27_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, C. MOYNIEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	**L. ANQUETIN**	**procuration à**	**P. ROUYER**
	C. QUÉRO		**D. GONÇALVES**
	J. BUISINE CORLOBÉ		**L. FORICHON**
	C. TIPHINEAUD		**J-B. PAUL**
	M. LE GOFF		**C. BEUDIN**

Absents excusés : J. QUEIJO, M. ALOUI.

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable actuellement au Budget Principal de la ville d'Ablon-Sur-Seine,

VU l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, par délibération de l'assemblée délibérante, à adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57, pour leurs budgets gérés actuellement en M14,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité de l'engagement des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 20 septembre 2022,

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20220922-20220922_01

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

20220922_012

ATTENDU que ce référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1er janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'opportunité que représente la mise en place de cette nomenclature comptable pour Ablon-Sur-Seine au 1er janvier 2023 dans une démarche plus globale de refonte de son approche comptable ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comptable sur le passage en M57 des budgets gérés en M14 joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

ADOPTE, le présent règlement budgétaire et financier annexé à la délibération ;

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 29 septembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 22 septembre 2022

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

MAIRIE D'ABLON-sur-SEINE (94480 Val-de-Marne)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-094-219400017-20220922-20220922_01